

Economies d'énergies et énergies renouvelables

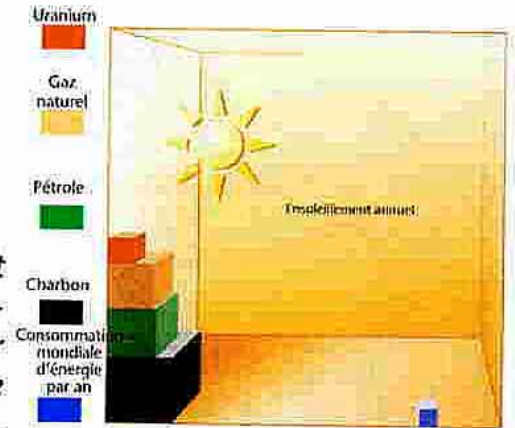
Penser globalement Agir localement à Saint-Hilaire-de-Riez

Economiser l'énergie, c'est bon pour l'environnement et c'est également bon pour le portefeuille du particulier, de l'entreprise et de la collectivité. L'économie d'énergie pour tout bâtiment, passe tout d'abord par une bonne implantation et une bonne isolation thermique. Chaque consommateur peut ensuite quotidiennement, par des gestes simples, contribuer à cette économie.

Les enjeux de la maîtrise de l'énergie sont économiques et surtout environnementaux. La production et la consommation d'énergie ont des incidences locales sur l'environnement. Elles ont notamment un

impact négatif important sur la qualité de l'air et la santé humaine. Les ressources énergétiques mondiales comme le charbon, le pétrole, le gaz et l'uranium s'épuisent et leur utilisation génère de la pollution.

Il faut en prendre conscience :



Energie solaire annuelle reçue à la surface de la terre et, par comparaison, les ressources énergétiques sous forme de charbon, de pétrole, de gaz et d'uranium, ainsi que les besoins annuels mondiaux. Schéma extrait du livre « Installations solaires thermiques – Conception et mise en œuvre », Editions Le Moniteur-2005

Economiser ses énergies ! Quelques exemples

	Le conseil	Les gestes simples	Les achats malins	L'économie réalisable par an sur votre facture (en % ou en euros)
L'eau	Prendre une douche plutôt qu'un bain permet de consommer 2 à 4 fois moins d'eau.	<ul style="list-style-type: none"> - Régler la température de l'eau au plus juste (50 à 60°C). - Eteindre le chauffe-eau ou la chaudière lors de vos départs en vacances. - Utiliser de préférence l'eau froide pour des besoins courts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Robinets mitigeurs et mousseurs - Stop-douche - Réservoir de récupération d'eau de pluie (pour arroser, laver votre voiture,...) 	30% sur le poste eau chaude sanitaire.
Electricité	Eteindre les appareils électriques ou les brancher sur des prises à interrupteur. <i>La consommation de veille en France représente l'équivalent de la production annuelle d'une centrale nucléaire.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Débrancher les chargeurs et transformateurs ainsi que tout appareil émettant une petite lumière rouge. - Eteindre les appareils avec le bouton plutôt que la télécommande. 	<ul style="list-style-type: none"> - Multiprises avec interrupteurs 	10 à 30 euros.
Ventilation	Veiller à avoir un plafond bien isolé pour empêcher la chaleur de la toiture de réchauffer votre habitation.	<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'après-midi, fermer les volets de la façade Ouest de votre habitation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pergola avec plantes vertes à feuilles caduques à planter à l'Ouest de votre habitation - Ventilateur plafonnier plutôt que climatiseur 	Du confort et plusieurs dizaines d'euros par an.

Informations et illustrations extraites du guide « Chaque fois ça compte » réalisé par L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.) et par l'association ALISEE.



L'énergie solaire : un potentiel naturel et inépuisable

Savez-vous que sur la côte vendéenne, l'énergie solaire reçue gratuitement chaque année représente un potentiel de 1300 à 1400 kWh sur chaque m². C'est l'équivalent de 130 à 140 litres de pétrole par m² et chaque année (1 litre de fuel domestique contient 10 kWh). Il est possible grâce aux techniques du capteur solaire thermique (pour chauffer l'eau) et du capteur photovoltaïque (pour produire de l'électricité) de récupérer 15 à 60% de cette manne énergétique. La Ville de St-Hilaire-de-Riez, dans son souci et sa responsabilité de faire des économies d'énergies et de protéger son milieu naturel, réfléchit actuellement sur l'installation de systèmes utilisant l'énergie solaire sur certains bâtiments municipaux et dans le cadre de l'approche environnementale sur le projet d'aménagement de la zone d'activités du Gâtineau. Plusieurs études sont envisagées, certaines sont en cours et font appel aux compétences du cabinet hilairois Alliance Soleil sarl.



Le chauffe-eau solaire individuel

Le principe est simple : Transformer l'énergie solaire, non polluante et gratuite, en chaleur. L'installation d'un chauffe-eau solaire chez soi permet de se fournir en eau chaude sanitaire, de faire des économies sur l'utilisation des énergies conventionnelles (ex : fuel, gaz naturel ou électricité) et d'éviter l'émission

D'autres alternatives sont possibles : les énergies renouvelables. Elles sont par définition inépuisables et non polluantes.

Actuellement, sur St-Hilaire-de-Riez, une dizaine de particuliers ont optés pour ces installations. Hier consommateur, aujourd'hui producteur d'énergie, l'Hilairois Cyrille Martin vient d'installer un chauffe-eau solaire. Monsieur Martin a accepté de nous en parler :

Le magazine : Pourquoi avoir décidé d'installer un chauffe-eau solaire à votre domicile ?

M. Martin : Je vis dans un environnement naturel à St-Hilaire-de-Riez et j'ai toujours eu le souci de le préserver. C'est important pour la qualité de vie de ma famille, l'avenir de mes enfants. J'essaie d'agir à mon échelle, dans ma sphère privée familiale et je considère cela comme une responsabilité. Je pratique d'ailleurs déjà le tri sélectif poussé. Comme tout Hilairois, je bénéficie du système de tri sélectif organisé par la Communauté de Communes Côte de Lumière et je pratique en plus moi-même le recyclage de tous mes déchets verts.

Le magazine : Vous avez donc décidé de poursuivre votre action en faveur de l'environnement en installant un chauffe-eau solaire.

M. Martin : En fait, le déclic s'est produit après ma rencontre avec un professionnel (*), un ingénieur spécialisé dans les économies d'énergies et les énergies renouvelables, installé sur notre commune. J'ai véritablement pris conscience des avantages du chauffe-eau solaire quand il m'a expliqué son fonctionnement. Lui-même est équipé. Son installation couvre 70% de ses besoins annuels. Il économise 300 à 500 litres de fuel en une année et surtout il évite les émissions de gaz carbonique responsable du réchauffement de la planète. Au vu des résultats, je n'ai pas hésité et j'ai opté pour le même équipement.

(*) Jean-Paul Louineau - Cabinet Alliance Soleil sarl

Le magazine : Etes-vous satisfait de votre nouvelle installation ?

M. Martin : Oui, j'ai installé le chauffe-eau en mars. Depuis mai, ma chaudière à fuel est éteinte et j'espère ne la rallumer qu'en septembre, voire en octobre. Cela dépendra de l'ensoleillement. Je suis très satisfait de ma démarche et je ne compte pas en rester là. Je viens d'ailleurs de demander une étude pour pouvoir installer des capteurs photovoltaïques et devenir un jour autonome au niveau de ma consommation électrique.

de gaz carbonique. L'installation fonctionne toute l'année. Elle assure la totalité des besoins de production d'eau chaude pendant les périodes d'ensoleillement suffisant et un dispositif d'appoint permet de relier le ballon d'eau chaude à une chaudière, par exemple, qui fonctionnera pour pallier l'insuffisance d'ensoleillement, notamment l'hiver. Un liquide circule entre un capteur exposé au soleil (c'est là que le liquide se réchauffe) et un ballon de stockage. Dans le ballon, le liquide traverse un échangeur thermique et cède sa chaleur à l'eau chaude sanitaire. L'eau du ballon de chauffe est

ensuite transférée à un ballon d'appoint, où un système annexe (chaudière, résistance électrique) permet de porter l'eau à la température désirée. Ce système peut donc être installé dans des maisons neuves ou anciennes. Dans notre région, le chauffe-eau solaire permet de couvrir 60 à 70% de vos besoins d'eau chaude. Le reste des besoins étant couvert par l'appoint. A l'installation, le dispositif coûte plus cher que les classiques. Mais dans le cadre des politiques nationales de l'énergie, il est subventionné en moyenne pour 1/3 par l'Etat (crédit d'impôts) et les collectivités (primes régionales).

Pour une information gratuite sur la maîtrise de l'énergie, vous pouvez contacter:

L'Espace «INFO-ENERGIE» de la Roche-sur-Yon, du lundi au vendredi, de 9h à 12h. Tél.: 02 51 08 82 27. Courriel: eie85@wanadoo.fr ou téléphoner au : 0 810 036 038. Site internet de la délégation régionale de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie : ademe.pays-de-la-loire@ademe.fr